



Contrat de formation

Par vrlju

Bonjour,

Je souhaite solliciter un avis juridique concernant un litige avec mon organisme de formation en réflexologie.

Je suis actuellement une formation dont le contrat prévoit notamment 85 heures de mise en situation professionnelle (MSP). Depuis plusieurs mois, j'effectue de nombreuses démarches pour trouver une structure d'accueil, mais plusieurs possibilités ont échoué pour des raisons indépendantes de ma volonté.

J'ai également appris récemment que l'école avait perdu la norme AFNOR NF S99-807 qu'elle mettait en avant lors de la présentation de la formation et qui avait participé à mon choix de cet établissement. Cette norme n'apparaît cependant pas dans mon contrat de formation mais apparaît dans toutes les communications publicitaires de la formation avant et après avoir payé ma formation. Ainsi que dans les cours de la formation, où la directrice elle-même nous dit que son école, grâce à la norme AFNOR est mieux qu'une autre école qui ne détient pas cette norme et qu'elle sera utile pour notre pratique professionnelle.

Face à ces difficultés, j'ai demandé à l'école une résolution amiable du contrat, avec remboursement des sommes déjà versées et arrêt des échéances restantes. L'école refuse pour le moment, en rappelant que j'ai signé le contrat, et me propose désormais une MSP de dernière minute ainsi qu'un accompagnement hebdomadaire en visioconférence pour rattraper mon retard.

La personne en charge des ressources humaines m'a également contacté en me proposant cette solution de dernière minute et en essayant de me faire dire que je souhaitais ne pas continuer la formation. J'ai rétorqué que le problème n'était pas de vouloir ou non aller au bout de la formation, mais si cela, en voyant les difficultés rencontrées, serait possible d'aller jusqu'au bout.

Je souhaiterais donc savoir si les circonstances peuvent juridiquement justifier ma demande, notamment au regard des engagements prévus dans le contrat et des conditions dans lesquelles la formation s'est déroulée, et quelle stratégie adopter dans mes échanges avec l'école.

Je peux vous transmettre le contrat ainsi que des preuves de communications autour de la norme AFNOR.

Bien cordialement,